

24 février 2014

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2013 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Morten Gisselbaek, Laurence Fehlmann Rielle et Stefan Kristensen: «Places de jeux: place à la participation!»

Rapport de M. Christian Zaugg.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2013. La commission, présidée par M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, a examiné cet objet lors de sa séance du 4 décembre 2013. Elle a, dans ce but, auditionné M. Grégoire Carasso, l'un des motionnaires, ainsi que M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité et M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Le rapporteur tient ici à remercier M. Jorge Gajardo Muñoz pour la très bonne tenue de ses notes de séance qui lui ont permis d'établir le présent rapport.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'exemple récent de la gestion de l'information lors de la suppression de l'infrastructure principale de la place de jeux du parc des Délices (Musée Voltaire);
- l'objectif Aalborg N° 2 «Participation»;
- la proposition PR-1045,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transmettre l'étude sur l'offre des places de jeux en Ville de Genève au Conseil municipal, d'une part, et, d'autre part, à toutes les associations et maisons de quartier de la commune, aux établissements scolaires et aux associations de parents et d'habitants de la commune;
- de donner réellement et concrètement une place à la participation des acteurs locaux dans la définition des besoins, l'élaboration des projets (catalogue ou création) et, cas échéant, la réalisation des places de jeux;
- d'informer, enfin, projet par projet, les acteurs concernés par l'évolution des dossiers de places de jeux;

Audition de M. Grégoire Carasso, motionnaire

En guise d'introduction, M. Carasso rappelle que cette motion a pour origine le manque d'informations patent qui a prévalu lors de la suppression d'une partie des jeux destinés aux enfants dans le parc des Délices. L'affaire avait choqué l'ensemble du quartier car ni l'association des habitants ni même la police municipale n'étaient au courant. Devant une levée de boucliers, les magistrats concernés par le dossier, à savoir M^{me} Esther Alder et M. Guillaume Barazzone, se sont déplacés mais, malheureusement, trop tard car lesdites installations avaient déjà été enlevées. Nonobstant, il eût été possible de laisser en place ces jeux encore quelque temps et surtout discuter avec les associations pour organiser la transition et discuter des nouveaux équipements. M. Carasso rappelle ensuite les invites de la motion et propose, dans des projets à venir, d'élaborer et discuter les projets avec la population. L'information est donc déficiente et c'est la raison pour laquelle les motionnaires ont souhaité que l'étude relative aux places de jeux soit transmise au Conseil municipal.

La présidente rappelle, à cet égard, à tout un chacun que l'étude mentionnée par la motion a été depuis transmise audit conseil.

M. Carasso en convient, mais rappelle que la motion est issue de la situation au parc des Délices et qu'il n'avait pas, à ce moment-là, les informations contenues dans la proposition PR-1045 déposée depuis par le Conseil administratif.

Un commissaire relève que, en l'état, seul le volet participatif reste d'actualité. Nonobstant, il considère que la participation des habitants représente un coût et prend, à ce titre, l'exemple du projet de renouvellement des jeux du parc Baud-Bovy.

M. Carasso rétorque à cela qu'il arrive que les usagers interviennent a contrario pour signaler que des installations ont un coût trop élevé. Ce n'est donc pas un élément de nature à empêcher une gestion participative.

Un commissaire rappelle que notre ancien collègue, M. Roman Juon, pratiquait cette concertation en promouvant des jeux réalisés par des artistes locaux et regrette la normalisation en cours qui conduit à des jeux tous identiques issus des mêmes entreprises européennes.

M. Carasso comprend ce point de vue mais considère qu'il ne faut pas revenir en arrière, car il considère que la Ville dispose encore dans ce cadre plus normatif d'une certaine marge de manœuvre.

Un commissaire relève que la marge de manœuvre du Conseil administratif devant les plaintes des parents en matière de sécurité a diminué, et qu'il convient d'en tenir compte. Il a l'impression que le Conseil administratif en a pris la bonne mesure dans la proposition PR-1045 et juge que la motion est devenue obsolète.

Un commissaire souhaiterait obtenir quelques informations complémentaires en matière de participation des habitants et d'information. S'agit-il, dans l'esprit des motionnaires, d'information, de consultation ou de cogestion?

M. Carasso lui répond que la Ville pourrait généraliser l'information par courrier électronique et suivre, en matière de participation, l'option qui a été retenue pour l'aménagement du parc Baud-Bovy. Il s'agit donc, dans son esprit, d'avantage de consultation que de gestion participative au sens propre du terme.

Audition de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe au département de la cohésion sociale et de la solidarité, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour la petite enfance, ainsi que de M. Michel Castagna, technicien de places de jeux

Remarque du rapporteur: l'essentiel de cette audition a concerné la présentation de la proposition PR-1045.

M^{me} Widmer a toutefois rappelé que le rapport sur la planification des jeux a été diffusé sur le site de la Ville, et que le département souhaitait, par là, fonctionner de manière transversale dans l'administration et informer les habitants concernés.

Discussion

La majorité de la commission constituée du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, considère que ladite motion est obsolète alors que les représentants de l'Alternative jugent qu'elle n'a pas complètement perdu de son sens et qu'elle est de nature à inciter le Conseil administratif à mener ses projets en concertation avec les habitants concernés. Le Mouvement citoyens genevois est, quant à lui, partagé sur la question.

La présidente met la motion aux voix qui est refusée par 7 non (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (2 S, 2 EàG, 1 Ve) et 1 abstention (MCG).